VOLTALIS The e-Power Company

Appel à contributions : Règles MA-RE v9, mai 2018
Contribution de Voltalis

Dans le cadre du processus consultatif relatif aux évolutions du dispositif MA-RE, Voltalis adresse à RTE les remarques suivantes.

Simultanéité MA+NEBEF

L'évolution proposée dans le cadre de cette version 9 des Règles MA-RE concerne essentiellement le traitement d'une simultanéité d'activation sur une EDA et une EDE comptant moins de 10% de sites en commun ; le traitement proposé est de comptabiliser :

- d'une part, sur l'ensemble EDE\EDA, le réalisé au titre de NEBEF ;
- d'autre part, sur l'ensemble EDA\EDE, le réalisé au titre du MA ;
- et de considérer le volume réalisé sur l'intersection EDA^EDE comme nul.

Comme évoqué à plusieurs reprises, dans le cadre du Groupe de Travail MA-RE, ou d'échanges bilatéraux, Voltalis regrette l'approche de RTE consistant à traiter le Contrôle de Réalisé intersection d'entités par intersection, en différenciant, en outre, le calcul en fonction du degré d'intersection ; en effet, cette approche risque de se révéler très vite excessivement complexe, *a fortiori* lorsqu'un agrégateur donné proposera plusieurs entités sur les deux marchés.

Voltalis rappelle qu'une telle multiplication des entités constitue l'exercice normal de l'activité d'agrégateur, dès lors que de telles séparations d'entités sont trop souvent imposées par les Règles de marché ou des dispositions d'appels d'offre de RTE. Il apparaît donc nécessaire que le traitement à envisager pour ces activations simultanées reste simple et opérationnel, par exemple en calculant d'abord un volume réalisé sur l'ensemble du périmètre d'un opérateur, puis en le répartissant sur les différents mécanismes de marché.

En tout état de cause, Voltalis relève que l'approche proposée par RTE pour le traitement d'une intersection de moins de 10% implique un traitement non plus à la maille des entités, mais site à site, afin de différencier les calculs sur les trois ensembles. Quitte à s'engager dans un tel raffinement, Voltalis propose de généraliser le traitement envisagé en calculant le volume réalisé sur les trois ensembles, y compris l'intersection, en y définissant *ex ante* la méthode de Contrôle en vigueur, et de supprimer la limitation des 10%, purement arbitraire.

Voltalis demande donc que la production simultanée sur les marchés MA et NEBEF soit autorisée sans limite d'intersection d'entité.

Voltalis demande également que la date A' de mise en œuvre des dispositions déjà intégrées aux Règles MA-RE version 8, entrées en vigueur le 1ier avril 2016, sur le cumul MA + NEBEF, soit très rapidement arrêtée, des adaptations de systèmes d'information ne pouvant justifier de prolonger encore un délai de plus de 2 ans déjà.

Applicabilité du RAS sur le MA

Comme évoqué précédemment, Voltalis recommande un traitement plus générique des simultanéités d'activation MA et NEBEF, qui pourrait se baser sur des méthodes de Contrôle de Réalisé communes aux deux mécanismes, permettant un calcul du volume réalisé unique, et donc sans aucun risque de « double-comptage » ni "sous-comptage". Cette proposition a notamment été soutenue par d'autres agrégateurs en Groupe de Travail.

A ce titre, la méthode du Rectangle Algébrique Site à site, déjà en vigueur et largement éprouvée sur NEBEF, constitue l'option la plus rapidement accessible pour une extension au MA : **Voltalis renouvelle donc, une fois de plus, sa demande de pouvoir appliquer le Rectangle Algébrique Site à site au Contrôle de Réalisé sur le Mécanisme d'Ajustement**, dont la limitation à NEBEF reste, à ce jour, une restriction injustifiée de la part de RTE.

Gabarit de Contrôle de Réalisé pour les offres standard

Voltalis apprécie les contraintes d'échanges de blocs aux frontières qui sont imposées aux GRT, et les considérations des producteurs les ayant menés à proposer le gabarit trapézoïdal de performance auquel seront soumis les acteurs.

Voltalis déplore cependant, comme souligné par d'autres acteurs en Groupe de Travail, qu'une telle approche implique que les actifs pouvant fournir une montée en charge instantanée se verront contraints d'artificiellement retarder cette montée, ce qui reviendra à développer et mettre en œuvre des algorithmes et processus opérationnels ayant pour seule finalité… de dégrader leur performance !